

Nouvelles des 3 départements

La lettre mensuelle de Janvier-Février 2010

Bonne année à tous

Un 3ème Numéro, essentiellement consacré aux Comptes-rendus des Assemblées départementales, en attendant l'AGA du 10 Mars prochain.

CALENDRIER SYNDICAL



CSA : le 10-02-2010

Présence de **Michel Richard**
Secrétaire Général adjoint
SNPDEN
(collège Jacquart CAEN)
et à l'**AGA** du 10-03-2010
lycée Jules Verne Mondeville

AGD du Calvados : Mercredi 13 janvier 2010 à 10h collège D.Huet Hérouville St Clair

21 présents, malgré les intempéries.

Compte-rendu de l'activité syndicale (nationale, académique et départementale).

Points abordés :

- **le DNB** : le SNPDEN dénonce le système « multiple » d'évaluation. Application « ULYSSE » (déplacements temporaires) : les chefs d'établissements constatent (et dénoncent) que « la barque soit de plus en plus chargée ». L'organisation interne du fonctionnement des établissements est remise en cause (impossibilité de délégation)

Calendrier des conseils de classe : circulaire-injonction ministérielle inapplicable. En outre, ce calendrier relève de l'autonomie de l'établissement.

Remplacement des enseignants : toutes disciplines touchées par la pénurie (mais aussi les administratifs)

- **L'ASSR** : retour à l'âge de pierre !

Vie syndicale :

Compte-rendu sur « le cap du syndicat » l'après- Darcos, la reprise des discussions avec le nouveau ministre.

« Une autre approche de la vie syndicale plus en contact avec la base »

Préparation R 2010 : dans les lycées : problème des HP et des HS, des enseignements d'exploration à mettre en place, l'accompagnement personnalisé : beaucoup d'inconnues encore. Les suppressions de postes annoncées pour l'académie (- 144 ETP)

Point sur les retraites : le nouveau projet attendu d'ici le printemps va nécessiter une forte mobilisation...

Laïcité : une campagne du SNPDEN est prête, différée afin qu'elle n'interfère pas avec le « débat malsain » sur l'Identité nationale

Manche :
Jeudi 14 janvier 2010 à 10h
au collège Lavalley
Saint-Lô

Ordre du Jour :

1. La gestion « des » crises
La « pandémie » grippe A-H1N1

La gestion de cette crise n'a pas été satisfaisante. La mise en oeuvre des dispositifs de prévention a nécessité un investissement très important de la part des établissements et des services de l'IA ; ceci au détriment de tâches habituelles qui leur incombent.

Le plan de communication gouvernemental n'a pas été approprié. Le SNPDEN 50 regrette une mobilisation excessive et hors de proportion avec la réalité des risques (même si cela semble facile de le dire à posteriori ...)

L' « épisode » neigeux

L'épisode neigeux de ce début de janvier a perturbé la vie de nos établissements.

L'information concernant le maintien ou non des transports scolaires arrive souvent trop tardivement pour prévenir les familles et crée des situations compliquées à gérer.

Les nombreuses absences d'élèves liées au réseau routier impraticable ajoutées à celle de la grippe en Novembre Décembre posent la question de la continuité pédagogique et du rattrapage des cours (cf. ci-après)

c. La « continuité » pédagogique

Même si les enseignants sont de bonne volonté pour assurer un lien pédagogique à distance envers les familles, de nombreuses difficultés freinent sa mise en oeuvre :

- sous-équipement informatique des établissements ;
- connexions insuffisantes des équipements au réseau ;
- formation et disponibilité de l'administrateur réseau ;
- formation des enseignants dans ce domaine ;
- temps nécessaire à la mise en ligne des travaux ; ce qui est d'autant plus difficile lorsque l'EPL n'est pas fermé et que les professeurs assurent la prise en charge des élèves présents même s'ils ne sont pas nombreux : cela double le temps de travail.

Le SNPDEN 50 souhaite interpellier les autorités de tutelle pour qu'elles s'engagent aux côtés des établissements et qu'elles les aident à assurer un

lien pédagogique plus fort avec les familles, non seulement en temps de crise, mais aussi - et surtout - au quotidien (équipements, temps, formation...).

Le SNPDEN 50 propose la motion suivante :

« Compte tenu des évolutions sociologiques, politiques et médiatiques, et afin de maintenir la qualité du service public d'éducation, le SNPDEN 50 revendique les moyens matériels et humains nécessaires à la mise en place d'un lien pédagogique de qualité entre les E.P.L.E., les élèves et leurs familles ».

2. La réforme du lycée

Laurence nous informe que du point de vue national, tout le monde est d'accord sur les grandes lignes de la réforme du lycée. Elle renforce l'autonomie des EPLE et le poids du conseil pédagogique. Cependant, il faudra être vigilant dans sa mise oeuvre dès la prochaine rentrée sur la question des moyens et de leur ventilation ainsi que sur la réécriture des programmes. Le ministère compte beaucoup sur les chefs d'établissement pour la réussite de la réforme. Leur rôle sera déterminant et difficile dans un contexte de moyens contraint

3. Le socle commun

Les chefs d'établissement adhèrent au projet de socle commun de connaissances et de compétences mais soulignent la difficulté de sa mise en oeuvre. Ils soulignent les besoins suivants :

- du temps de concertation entre les équipes ;
- un meilleur pilotage partagé avec les IA-IPR ;
- un accompagnement plus effi-

cace de l'institution ;

- des outils de validation ;
- un retour sur expérimentation ;

La mise en oeuvre du socle se heurte également à l'organisation actuelle du collège (structure, découpages disciplinaires, évaluation, statut des enseignants, programmes...). La question de la réforme du collège se pose donc pour avancer véritablement dans la mise en oeuvre socle commun de connaissances et de compétences.

Le SNPDEN 50 demande deux journées banalisées dans les établissements pour préparer la mise en oeuvre du socle avec les équipes mais attendra la réunion des chefs d'établissement le 22 janvier avec l'IA pour demander une instance syndicale à ce sujet

4. Questions diverses

Le SD 50 accompagne des collègues en difficulté. L'aide du syndicat s'avère précieuse.

Le SD 50 rappelle à cette occasion qu'il peut prendre en charge plus facilement les collègues en souffrance :

- s'ils sont syndiqués au SNPDEN ;
- s'ils sollicitent l'aide du syndicat sans attendre, dès le début de problèmes rencontrés.

Devant la complexité croissante du métier, le haut niveau de responsabilité, l'ampleur des tâches, le positionnement de plus en plus délicat entre l'institution et le terrain... il est important que les chefs d'établissement soient unis dans un syndicat fort qui est en mesure de faire entendre leurs voix et les défendre. Conclusion : **SYNDIQUEZ-VOUS !**

Orne :
jeudi 14 janvier 2010 à
14h30
collège de Sées
Sées

I Actualités

Une audience sera demandée auprès de M. de Balorre pour aborder les thèmes suivants :

- interlocuteurs des collègues et conflits entre services

Voir dossier Forclim

-carte des collègues

- résultats et avenir des audits déroulement des investissements dans les travaux

- Gestion des agents des collègues

II Motions

Le remplacement :

L'AGD du SNPDEN de l'Orne dénonce la diminution du nombre de TZR qui ne permet plus d'assurer les remplacements.

Nous dénonçons :

le détournement de leur affectation sur des postes à l'année dès la rentrée.

Le recrutement de personnels sans aucune expérience du métier d'enseignant, sans accompagnement et sans formation.

Le manque d'attractivité des contrats qui ne couvrent pas les vacances et qui concernent de plus en plus des postes partagés sur 2, voire sur 3 établissements.

La réforme du lycée :

L'AGD du SNPDEN de l'Orne est favorable à la mise en place de la réforme du lycée, mais elle dénonce le manque d'anticipation dans cette mise en place. En

effet, il est indispensable de connaître le plus tôt possible les contenus des enseignements d'exploration pour pouvoir informer les familles et construire la formation des enseignants. Dans cette réforme, deux heures d'accompagnement personnalisé ne sont pas suffisants pour faire face aux besoins.

Pour l'alimentation forfaitaire d'un compte-épargne temps.

En raison des spécificités de notre métier dont les conditions d'exercice peuvent être très différentes d'un établissement à l'autre, la mise en place d'un CET alimenté à partir du 47^{ème} jour de congé annuel non pris se révèle inopérante pour l'écrasante majorité des personnels de direction.

De plus, la récupération prévue hors vacances scolaires des jours de congé non pris n'est pas réaliste. Comment pourrait-elle s'appliquer à un personnel de direction seul dans son établissement ? Dans les établissements disposant d'une équipe complète qui alors ne le serait plus, que dire de la dégradation de nos conditions de travail ?

L'alimentation forfaitaire d'un compte-épargne temps à hauteur de 22 jours par an, adopté par toutes les autres administrations de l'Etat pour leur encadrement supérieur, auquel, faut-il le rappeler, nous appartenons, constitue à la fois une exigence et une mesure d'équité auxquelles nous ne saurions renoncer.

Une carrière de direction a une durée moyenne de 15 ans. L'alimentation forfaitaire d'un CET de 22 jours par année de direction représenterait 11 mois d'avancement de carrière. Ceci n'est pas négligeable dans un

système de retraite injuste qui pénalise celles et ceux qui ont fait des études longues avant d'être salariés, les amenant parfois à subir une lourde décote même s'ils ont prolongé leur carrière.

L'Assemblée Générale Académique de CAEN demande au Bureau National l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil Syndical National des 19 et 20 mai 2010, pour que soit conduite une évaluation du dispositif actuel et, en fonction de son résultat, exiger le cas échéant la mise en place pour les Personnels de Direction d'un Compte-Epargne Temps alimenté forfaitairement à hauteur de 22 jours par année de direction.

Moyens en enseignement et en surveillance :

L'AGD du SNPDEN de l'Orne dénonce ce que nous percevons comme une forme de désengagement de l'institution, à savoir la précarisation des moyens mis à disposition pour assurer nos missions fondamentales: la réduction des postes d'enseignement et de surveillance.

Les HSE mises à disposition dans le cadre de l'accompagnement éducatif ne sauraient compenser cette dégradation de nos conditions de fonctionnement car ils ne permettent pas la mise en place de dispositifs pérennes et efficaces dans la mesure où l'accompagnement éducatif est soumis au volontariat des intervenants éventuels, à celui des élèves et à la reconduction aléatoire de ces moyens par l'institution. Nous demandons donc l'intégration de ces moyens périscolaires dans les dotations horaires globales des établissements.

Groupe des re- traités SNPDEN

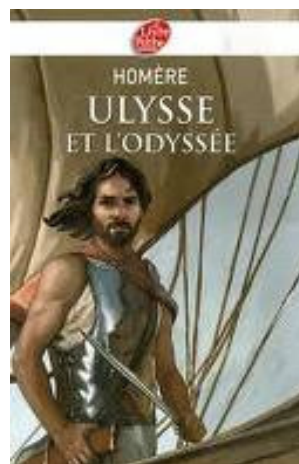
Responsable : Michel BISSON. 02.31.25.21.42./ Bisson.Michel@wanadoo.fr

Jeudi 28 janvier, le groupe des retraités s'est réuni au siège national du SNPDEN. Philippe GIRARDY, responsable de la sous-commission *Fin de carrières/Retraites* a accueilli très chaleureusement les quinze collègues qui participaient à cette deuxième rencontre. A quelques semaines de l'important rendez-vous national sur la question des retraites, il convient plus que jamais de se reporter aux motions votées lors du congrès de Biarritz (*voir ma lettre n°5 sur le site*). La situation de 4 actifs pour 1 retraité au cours des trente glorieuses qui doit, selon une étude du COR, évoluer vers 1.8 actif pour 1 retraité vers 2020, ne peut manquer de remettre en cause les conditions d'accès à la retraite fixées en 2003.

Entre un système par répartition, à prestation définie et un système par capitalisation à prestation non définie (système à points, compte notionnel), quel équilibre en-

tre solidarité et individualisation ?

Un rendez-vous crucial, donc, pour lequel les retraités seront aux côtés des futurs retraités. C'est dans cette perspective que l'exposé de Philippe trouve tout son sens : apport de données fondamentales pour comprendre les enjeux, les transmettre et mobiliser le moment venu !



Les sirènes tentèrent de le charmer par leurs chants et le précipiter sur les rochers

*Directrice de la publication :
Christine BARBE SA
Rédacteur en chef :
Jean-marc CIMINO SD*